

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 3 avril 2017 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Claude Breault, maire
 MME Nadia Sheink, conseillère # 5
 MM. Michel Dubé, conseiller # 1
 Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
 Elzéar Lepage, conseiller # 6

Absence motivée : MME Nicole Beaulieu, conseillère # 3
 M. Roger Dubé, conseiller # 4

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 31.1 OMF
- 31.2 Postes Canada
- 31.3 CPTAQ
- 31.4 Loisirs – Poignée de portes, clés,..
- 31.5 Route des Monts Notre-Dame – Halte routière
- 31.6 Encombrants – Inscription, dépôt,...
- 31.7 Jardins collectifs du Témiscouata
- 31.8 Nouveau-né

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la session
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 20 mars 2017
- 5. Comptes
- 6. Correspondance
- 7. État des activités de fonctionnement
- 8. Adoption des États financiers 2016 de la RJDT
- 9. Parc Natur'Ailes
- 10. Permission de voirie
- 11. Sécurité du Québec
- 12. Contrat de travail – Printemps et été 2017
- 13. Emprunt
- 14. Route de Biencourt
- 15. Projet Pavillon
- 16. Déclaration des prélèvements d'eau 2016
- 17. Demande de service pompiers
- 18. Entente École nationale des pompiers du Québec (gestionnaire)
- 19. Campagne financement – Centre d'études collégiales du Témiscouata
- 20. Regroupement municipal
- 21. Renouvellement entente – Croix-Rouge
- 22. Assemblée générale annuelle – Réseau biblio, représentant municipal
- 23. Formation SIMDU
- 24. Renouvellement adhésion – Agence régionale des forêts privées
- 25. Renouvellement adhésion – URCS
- 26. AGA – Réserve Duchénier
- 27. Semaine nationale de la santé mentale
- 28. Coalition québécoise pour le contrôle pour tabac
- 29. École secondaire – Gala méritas
- 30. ZAP Bas-Saint-Laurent – Cotisation annuelle
- 31. Affaires nouvelles
Période de questions
- 32. Clôture de la séance

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

92-17 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 MARS 2017

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017 tel que présenté.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

93-17 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT TENUE LE 20 MARS 2017

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Steink

D'accepter le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 20 mars 2017 tel que présenté.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

94-17 5. COMPTES

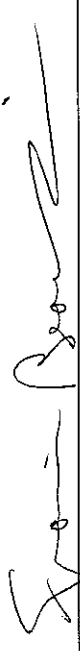
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants.

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Rémunération employés	Total		
Chèque # 12240 à # 12267		Chèques de la liste des comptes du 06 mars 2017	
Chèque # 12268 Ass. fores. Bas-Laur.		Réso 61-17 Renouvellement adhésion 2017	65.00
Chèque # 12269 Industrie Canada		Réso 63-17 Renouvellement licences-radio (9 mobiles)	369.00
Chèque # 12270 Québec loc. de chalets		Réso 66-17 Renouvellement adhésion 2017	63.24
Chèque # 12271 Asso. Ensemenç. Lac		Réso 67-17 Aide 2017 (170 cartes x 20\$)	3 400.00
Chèque # 12272 Action chômage		Réso 68-17 Renouvellement adhésion 2017	50.00
Chèque # 12273 Opérations dignité		Réso 69-17 Renouvellement adhésion 2017	60.00
Chèque # 12274 Acti-Famille		Réso 81-17 Aide pour la journée des familles 2017	50.00
Chèque # 12275 CPTAQ		Réso 79-17 Renouvellement carrière sablière	291.00
Chèque # 12276 Shaw Direct		Câble chalet-mars	65.51
Chèque # 12277 Déry télécom		Téléphone (6)	296.36
Chèque # 12278 Hydro-Québec		Électricité (10/13) Voir tableau	4 869.06
Chèque # 12279 Marie-Noëlle Leclerc		Réso 316-16 Entretien chalet mars (16 jours)	52.32
Chèque # 12280 Municipalité LDA		Petite caisse (Timbres, café, téléphones...)	82.88
Chèque # 12281 Arch. Fabien Nadeau		Réso 86-17 Honoraires plans et devis pour Pavillon	5 056.95
Chèque # 12282 SAAQ		6 vignettes	33.30
Chèque # 12283 Hydro-Québec		Électricité (3/13) Voir tableau	1 165.18
Chèque # 12284 Micheline Rodrigue		Réso 317-16 Conciergerie mars (75, Princ.)	633.59
Chèque # 12285 Chantal Corbin		Réso 318-16 Conciergerie mars (73, Princ.) +30\$ hiver	253.30
Chèque # 12230 Revenu Québec		Remises mars 2017 (eur)	2 724.87
Chèque # 12231 Revenu Canada		Remises mars 2017 (eur)	406.39
RA Fondation CSSN		Cotisation des employés 19-02-2017 au 25-03-2017	315.43
		Total	20 303.38\$
COMPTES À PAYER			
1. Alcide Ouellet		Filter, éléments, cartouches	309.23
2. Certifié		Aqua-sol	283.93
3. Coop. forestière Haut Plan Vert		2 litres de sirop	25.00
4. Corbin Chantal		Grand ménage (11h à 15,23)	167.53
5. Crevier Lubrifiants		Huile	1 405.30
6. CNESST		Ajustement 2016 et frais de dossier	165.78
7. Dépanneur Chez Carole		Certificat cadeau nouveau-né	100.00
8. Équipements Protection du Témis		Test hydrostatique et recharge	34.50
9. Groupe Ultime		Ajout protection Fondation	266.00
10. Imprimerie Excel		Publicité nappérons (Réso 71-17)	201.21
11. Inter-Sélect		Ajout ligne 779-2739 (Pour réservation chalet)	224.20

12. Kopilab	Papier 20 lbs et contrat de service	722.08
13. Lavoie Francis	Déplacement pratique, réunion officier	36.12
14. Lepage Elzéar	Déplacement assemblée R.I.D.T	62.36
15. Les Matériaux du Lac	Sel à glace, coffre pour clés, batteries, pinceaux vis....	240.39
16. Macpek	Levier, chambre à air courroie... Western	880.33
17. Métal AP	Braquette aluminium (pompiers) percer pièce (camion)	75.90
18. MR Boucher	Clapet anti-retour	68.28
19. Nettoyeur Christine	Service de mars	68.99
20. Nortrax	Poulie, sabots, filtre à l'huile....	1 991.73
21. Pétroles JMB	Diesel 2176.8 L à .9720 (03-03-2017)	
	Diesel 1418.64 litres à 0.9390 (27-03-2017)	4 063.78
22. Pétroles R. Turmel	Mazout 1013.3 litres à 0.6760 (06-03-2017)	
	Mazout 910.9 litres à 0.6760 (06-03-2017)	1 495.55
23. Pièces d'autos Rimouski	Filtres, courroie, absorbant huile, démarreur...	837.13
24. Praxair	Oxygène et acétylène	360.66
25. R.I.D.T.	Ordures et recyclages (2/10)	4 847.80
	TOTAL COMPTES À PAYER	<u>18 933.78 \$</u>


Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. CORRESPONDANCE

1. Reçu de la MRC un courriel nous informant le 20 mars que dorénavant M. Mathieu Lehoux s'occupera du service d'accompagnement des municipalités dans leur règlementation d'urbanisme. Il continuera de s'occuper des installations septiques et de l'autorisation de travaux dans les bandes riveraines. mlehoux@mrclemis.ca
2. La FQM a sélectionné les photos de municipalités qui orneront les murs de leur siège social de Québec. Parmi des centaines de photos qui leur ont été transmises, une vingtaine ont été retenues soit entre autres, la photo que Doris Dubé avait envoyé de notre lac.
3. Courriel du ministère des Forêts nous informant de la décision d'abolir le Régistre à déclaration obligatoire des animaux tués accidentellement dans le but de simplifier les redditions de comptes.
4. Reçu chèque de 1 011.32 \$ d'Emploi Québec, subvention à la formation, tel que demandé.
5. Lettre de remerciement d'Action chômage Kamouraské inc. ainsi qu'une invitation à leur Assemblée générale annuelle qui aura lieu le 11 avril prochain à 20 h à Saint-Pascal.
6. Le 9 mars, M. Brandon Roussel est venu porter son C.V. (Voir lettre de présentation). Il possède un DEP en conduite de machine lourde.
7. Lettre de Mme Sylvie D'Amours, députée de Mirabel (AQ), nous informant qu'elle portera les dossiers de famille, tourisme et porte-parole responsable des régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent. Elle nous offre son entière collaboration.
8. Le Centre intégré de santé organise une formation sur l'herbe à poux, qui aura lieu le 1^{er} juin à Rimouski.
9. Reçu du Centre d'Action bénévole les procédures à suivre pour obtenir leur service.
10. La Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs vous invite à un souper crabes et steak le 22 avril à 18 h au coût de 40\$/personne.
11. Courriel reçu de Pascale Pelletier de l'équipe des fleurs du matin, à l'effet que l'activité de Soupe populaire prévue le 22 avril 2017 n'aura pas lieu et vous remercie pour le don de la salle et de l'envoi collectif.
12. La Coopérative de solidarité des Retraités de Squatec vous convoque à leur réunion générale jeudi, le 20 avril à 13 h 30 à la Villa des Pins à Squatec.
13. Invitation du préfet de Kamouraské M. Yvon Soucy à une conférence donnée par la sénatrice Chantal Pettichler le 30 avril à 14 h dans le cadre de la campagne de financement de l'association des Personnes handicapées du Kamouraské Est.
14. Reçu offre d'emploi de Stéphanie Tardif de Squatec pour travailler comme monitrice de jeux

7. ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Dépôt de l'état des activités de fonctionnement.

95-17

8. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 DE LA RJDJ**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les États financiers déposés et vérifiés de la RJDJ pour l'année 2016 démontrant un bénéfice net de 153 170 \$ (en 2015 196 731 \$) pour un chiffre d'affaires de 3 732 248 \$.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'Assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

96-17

9. PARC NATURE AILES

Politique, : Arrivée à 16 h et départ à 12 h. Acompte location. Gestion plus complexe avec acompte.

Gestionnaire : Pauline Beaulieu a signé l'entente ce matin mais il n'y a pas de location pour l'instant.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles adopte la Politique suivante pour le Parc Natur'Ailes:

Politique de remboursement

La présente politique prescrit les modalités de remboursement dans le cas d'annulation de réservation.

- *Pour toute réservation de chalets ou de sites de camping, un acompte correspondant à 30 % du montant total est exigé.*
- *L'acompte sera remboursé dans le seul cas où l'annulation sera effectuée au moins un mois avant la date d'arrivée. Cependant, dans tous les cas d'annulation, un montant de 30 \$ sera retenu pour compenser les frais d'administration.*

Et qu'elle autorise le remboursement des acomptes.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'Assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

97-17

10. PERMISSION DE VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Aigles doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du M.T.Q. pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Beaulieu

QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2017 et qu'elle autorise Madame Francine Beaulieu à signer les permis.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'Assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

98-17

11. SÛRETÉ DU QUÉBEC

Facture de la Sûreté du Québec pour 2017 de 25 449 \$ (en 2016 de 24 632 \$). La moitié payable le 30 juin et l'autre le 31 octobre.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la municipalité de Lac-des-Aigles autorise le paiement à la Sûreté de la 1^{ère} tranche au montant de 12 724 \$ en date du 30 juin.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'Assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5174

CB
Maire

DG

- 99-17 12. CONTRAT DE TRAVAIL – PRINTEMPS ET ÉTÉ 2017
 Une discussion a lieu et environ 8 semaines seraient réservées à l'automne à M. Bruno Gendron.
 Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage
 Que la municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle le contrat de travail d'été de M. Doris Dubé du 7 mai au 16 septembre 2017 en y apportant certaines modifications et ajout entre autres en ce qui concerne les infrastructures du centre des Loisirs Diane Roy.
- 100-17 13. EMPRUNT
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire M. Claude Breault et le contremaître municipal M. Berthier Beaulieu à signer le contrat avec M. Doris Dubé.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 100-17 14. ROUTE DE BIENCOURT
 Le garde-fou dans la côte de la route de Biencourt pose des problèmes de sécurité lors de déneigement. Il devrait être élargi ainsi que le ponceau.
 Des photos seront prises et envoyées au MTQ.
 Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink
 Que la municipalité de Lac-des-Aigles demande au Ministère des Transports d'apporter des correctifs à la route de Biencourt car il est très dangereux de travailler là et très peu sécuritaire.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 101-17 15. PROJET PAVILLON
 Les appels d'offres ont été postés le 27 mars. Les entrepreneurs ont jusqu'à vendredi le 21 avril pour nous remettre leur soumission.
 Ce sujet sera traité à la séance d'ajournement du 24 avril prochain.
- 101-17 16. DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2016
 Le MDDELCC nous a informé que la déclaration des prélèvements d'eau - année 2016 devait être soumise au ministère au plus tard le 31 mars 2017.
 La déclaration 2016 de Lac-des-Aigles a été soumise le 22 mars 2017.
 Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt de la déclaration des prélèvements d'eau de l'année 2016.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 102-17 17. DEMANDE DE SERVICE POMPIERS
 Courriel reçu de la municipalité de Saint-Médard nous demandant pour être 3^e intervenant dans leur municipalité comme exigé dans leur Schéma de couverture de risque de la MRC des Basques.
 Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink
 Que la municipalité de Lac-des-Aigles réponde à Mme Nancy Rioux qu'après consultation de notre service incendie la municipalité ne peut malheureusement acquiescer à leur demande.
- Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.

103-17 18. ENTENTE ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (GESTIONNAIRE)

Courriel de l'ENPQ : Vous trouverez, ci-joint, l'avis de renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour l'année 2017-2018.

Merci de nous faire parvenir votre confirmation avant le 31 mars 2017. Bonne journée !

Chantal Archambault, Adjointe administrative École nationale des pompiers du Québec
Téléphone : (450) 680-6800, poste 6812 Télécopieur : (450) 680-6818

chantal.archambault@enpq.gouv.qc.ca web : www.ecoledespompiers.ca

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que, suite à la recommandation de notre chef - pompier, la municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'entente avec l'École nationale des pompiers de juillet 2017 au 30 juin 2018.

Qu'elle autorise la directrice générale à acquitter la facture au montant de 1 000 \$ + taxes dès sa réception.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'Assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

19. CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Le Centre d'études collégiales du Témiscouata accueillera ses premiers étudiants à l'automne 2017, dans des programmes de Sciences humaines, Techniques d'éducation spécialisée et Tremplin DEC. Initié par les cégeps de la Pocatière et de Rivière-du-Loup. Une campagne de financement est en cours. Engagement : Amis : 300 \$, bâtisseurs 3000 \$, gouverneurs de 10 000 \$ à 25 000 \$ et parrains 100 000 \$ et plus

Attendons des nouvelles dans ce dossier avant de participer à ce projet.

20. REGROUPEMENT MUNICIPAL

Information à l'effet que le MAMOT peut fournir de l'aide par son programme d'aide financière au regroupement municipal, remboursement aux municipalités des frais payés à des consultants pour la réalisation et le suivi d'une étude sur les implications du regroupement, 50 % des frais engagés ou que le ministère lui-même pourrait effectuer une telle étude sans aucun frais (comme Cabano avec Notre-Dame du lac).

104-17 21. RENOUVELLEMENT ENTIÈRE – CROIX-ROUGE

SERVICES	Organisation du service	Soutien bénévole
Inscription et renseignements	X	
Accueil et information	X	
Hébergement de secours	X	
Alimentation de secours	X	
Habillement de secours	X	
Services généraux (Services personnels)	X	

Et à 5.2.4 Pour les Ressources matérielles d'urgence étaient cochées : lits pliants, couvertures, oreillers et trousse de hygiène et aucun frais de location pour ce matériel prêté ne sont facturés mais des frais de transport, réparation, de remplacement du matériel perdu ou détérioré et les frais de nettoyage et pour les trousse de hygiène et les oreillers : les frais de transport et d'utilisation

Depuis 2014, la municipalité doit identifier elle-même les services qu'elle désire. À noter que lors d'un sinistre majeur, la Municipalité pourra modifier ses choix


Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son entente pour 2017 avec la Croix-Rouge pour 160 \$.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer cette entente.

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'Assemblée, demandé si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5176


C.B. _____
Maire DG

105-17 22. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – RÉSEAU BIBLIO, REPRÉSENTANTS MUNICIPAL

L'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio aura lieu samedi, le 27 mai.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la municipalité de Lac-des-Aigles renomme les mêmes représentantes soit Mme Lise Leblanc ainsi que Mme Nicole Beaulieu, conseillère municipale pour représenter la municipalité aux assemblées générales annuelles du Réseau biblio.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

106-17 23. FORMATION SIMDUT

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) en vigueur au Canada depuis 1988. Il constitue la norme canadienne en ce qui a trait à la communication des renseignements sur les dangers que présente l'utilisation des matières dangereuses en milieu de travail.

Une formation a été organisée et devrait avoir lieu vendredi le 28 avril dans notre salle du conseil.

Un groupe de 10 personnes doit être formé. Les municipalités avoisinantes ont été invitées à y participer.

Le coût par élève est de 105.20 \$. Nous avons 2 employés de voirie et 3 pompiers qui la suivront. À confirmer vu le temps des sucres.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles prête le local de la salle du conseil gratuitement pour cette formation du 28 avril prochain et autorise la directrice à acquitter le coût de la formation à l'APSAM.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

107-17 24. RENOUVELLEMENT ADHÉSION – AGENCE RÉGIONALE DES FORÊTS PRIVÉES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion (gratuite) à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et mandate M. Claude Breault, maire pour assister à l'Assemblée générale annuelle de 2017 et à la représenter.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

108-17 25. RENOUVELLEMENT ADHÉSION – URLS

Lettre de l'URLS sollicitant le renouvellement de notre adhésion au coût de 100 \$/année.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'adhésion à l'URLS au coût de 100\$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

109-17 26. AGA- RÉSERVE DUCHÉNIER

Invitation à la 41^e assemblée générale annuelle de la Réserve Duchénier qui aura lieu jeudi, le 27 avril 2017 à 19 h au Centre communautaire (sous-sol) à St-Valérien. Nous pouvons déléguer 1 membre corporatif et nommer 2 délégués à titre de membres actifs représentant le secteur municipal.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la municipalité de Lac-des-Aigles mandate Messieurs Claude Breault, Roger Boutot et Elzéar Lepage comme délégués de la Municipalité pour assister à cette assemblée générale.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

111-17

27. SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 1^{er} au 7 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger » ;

Considérant que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les astuces peuvent y contribuer ;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

Considérant que Santé mentale Québec - Bas-Saint-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

⇒ en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>

⇒ en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire (www.smq-bsl.org) ;

⇒ en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles proclame par la présente campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Lac-des-Aigles et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour se recharger ».

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

111-17

28. COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

Considérant que le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10 000 personnes chaque année;

Considérant que l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;

Considérant que des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont elles-mêmes adopté des interdictions de fumer,

Considérant que les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac; et

Considérant que le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;


Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la municipalité de Lac-des-Aigles interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements, et envoie cette résolution à nos députés locaux, à la ministre déléguée à la Santé publique (madame Lucie Charlebois, ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca) et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (coalition@cqct.qc.ca).

Monsieur Claude Breaud, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5178


 C. B.
 Maire

DG

112-17 29. ÉCOLE SECONDAIRE – GALA MÉRIAS

Courriel reçu de Dave Dumas le 24 mars. Invitation à participer au Gala Mérias qui aura lieu Jeudi, le 1^{er} juin à 19 h 15 à l'auditorium de l'école secondaire Vallée-des-Lacs.

Et demande notre contribution financière afin de remettre des bourses pour récompenser les jeunes qui contribuent à la vie culturelle, communautaire et sportive de l'école.

Une confirmation de votre présence serait appréciée avant le 23 mai.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 150 \$ pour le Gala mérias 2016-2017 de l'école secondaire Vallée-des-Lacs.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

113-17 30. ZAP BAS-SAINTE-LAURENTE – COTISATION ANNUELLE

ZAP : Réseau de zones d'accès public sans-fil gratuit à Internet, utile aux visiteurs, ...
Le ZAP a été installé en 2012. Le CACI avait eu une subvention de la SADC.

Une cotisation annuelle de 150 \$ + taxes nous est demandée (plus de subvention de la SADC).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles n'acquitte pas cette cotisation annuelle au ZAP et ne prenne plus ce service.

Monsieur Claude Breaux, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

31. AFFAIRES NOUVELLES

114-17

31.1 OMH

Représentation du conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Aigles au comité de transition et de consultation dans le cadre du projet de regroupement des offices d'habitation

Attendu que la Société d'habitation du Québec est en voie de restructurer le réseau des offices d'habitation du Québec;

Attendu que la Société d'habitation du Québec souhaite que les regroupements des offices d'habitation (OH) se réalisent sur une base consensuelle afin de répondre aux besoins et aux particularités des milieux qu'ils auront à servir;

Attendu que l'Office municipal d'habitation (OMH) de Lac-des-Aigles s'inscrit dans une démarche de regroupement qui inclurait les OMH d'Auclair, Biencourt, Lac-des-Aigles, Saint-Juste-du-Lac, Saint-Michel-du-Squatec et possiblement Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Attendu que pour réaliser un regroupement d'OH, une ou plusieurs rencontres de concertation doivent être organisées pour définir les modalités d'une entente qui satisfera tous les partenaires dont les municipalités locales ainsi que les OH;

Attendu que la Société d'habitation du Québec recommande la formation d'un comité de transition et de concertation pour chacun des territoires dont les OH seront regroupés;

Attendu qu'une rencontre regroupant des représentants de chacun des OH concernés par le projet de regroupement a eu lieu le 27 mars 2017 à Saint-Michel-du-Squatec;

Attendu qu'il a alors été proposé qu'un comité de transition et de concertation soit formé pour rédiger un plan d'affaires et définir les jalons de la prochaine organisation;

Attendu qu'il a été proposé lors de cette rencontre que le comité de transition et de concertation soit composé de 7 personnes, soit un représentant nommé par chacune des municipalités dont l'OMH est concernée et un locataire pour tout le territoire;

Attendu que chaque municipalité peut déléguer une personne de son choix pour la représenter au comité de transition et de concertation;

Attendu que la personne déléguée par la municipalité de Lac-des-Aigles représentera également l'OMH de Lac-des-Aigles au comité de transition et de concertation;

Attendu que le résultat du travail du comité de transition et de concertation devra être approuvé par la municipalité de Lac-des-Aigles, l'OMH de Lac-des-Aigles ainsi que les

conseils municipaux et les conseils d'administration des autres OMM impliqués avant d'être soumis à la Société d'habitation du Québec ;

Attendu que la personne déléguée devra informer le conseil municipal Lac-des-Aigles et le conseil d'administration de l'OMM Lac-des-Aigles de l'avancée des travaux;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Guy Beaulieu

Que la municipalité de Lac-des-Aigles reconnait l'importance d'être impliquée dans le processus de regroupement pour assurer le bien-être de ses citoyens et particulièrement des locataires de l'OMM de Lac-des-Aigles ;

Que la municipalité de Lac-des-Aigles confère au comité de transition et de concertation la responsabilité de rédiger un plan d'affaires et de réfléchir aux modalités menant vers le regroupement de l'OMM de Lac-des-Aigles avec les autres OMM concernées ;

Que la municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Elzéar Lepage, conseiller afin de la représenter au comité de transition et de consultation qui sera formé conditionnel à l'ouverture du poste.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

115-17

31.2 POSTES CANADA

Lettre proposée pour Sauver Postes Canada :

à L'Honorable Judy M. Foote
Ministre des Services publics et Approvisionnement Canada
Place du Portage, Phase III, pièce 18A1
11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

Objet : L'avenir de Postes Canada

Madame la Ministre,

L'examen de Postes Canada est maintenant terminé, et le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) a fait connaître ses 45 recommandations. Nous sommes maintenant dans l'attente de la décision gouvernementale concernant l'avenir de Postes Canada. La municipalité de Lac-des-Aigles tient à exprimer sa vision sur les recommandations qui ont été soumises par le comité parlementaire.

Nous nous réjouissons que le comité parlementaire souhaite le maintien du moratoire sur la conversion aux boîtes postales communautaires et recommande le rétablissement du service de livraison à domicile, mais nous vous demandons d'appliquer cette mesure à l'ensemble des ménages ayant perdu la livraison à domicile, tel que promis par le premier ministre et les députés fédéraux.

Voici quelques-unes des recommandations du comité parlementaire qui, nous l'espérons, se retrouveront parmi celles de votre gouvernement :

- Maintenir le moratoire sur la conversion aux boîtes postales communautaires et rétablir la livraison à domicile pour l'ensemble des ménages qui l'ont perdue;
- Maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et regarder comment élargir les heures d'ouverture de ceux-ci;
- Évaluer comment Postes Canada pourrait offrir plus de services en utilisant son réseau de points de vente au détail;
- Examiner comment s'y prendre pour faire des bureaux de poste des carrefours communautaires;
- Examiner la possibilité d'utiliser Postes Canada pour offrir dans les régions rurales des services internet à large bande et de meilleurs services de téléphonie cellulaire;
- Que Postes Canada élabore un processus de collaboration défini et rigoureux avec les municipalités.

Étonnamment, malgré que plus de 600 municipalités ainsi que plusieurs organismes aient adopté une résolution d'appui en faveur des services bancaires postaux, nous avons constaté une absence totale de réflexion et d'instructions à ce sujet dans le rapport du comité parlementaire. Nous aimerions que le gouvernement examine sérieusement la possibilité d'offrir de tels services lorsqu'il fera connaître sa réponse au rapport du comité parlementaire.

Nous croyons que ces recommandations représentent une excellente occasion d'élargir le mandat de la société d'État et, par le fait même, de mettre sur pied de nouveaux services qui répondraient davantage aux besoins des citoyennes et citoyens et qui seraient à l'image d'un service postal du 21^e siècle.

5180


Maire

DG

En souhaitant que vous teniez compte de nos préoccupations dans l'élaboration de vos recommandations.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations les plus distinguées.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive cette lettre à la ministre pour sauver Postes Canada.

Monsieur Claude Broult, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

116-17

31.3 CPTAQ

Reçu lettre de la CPTAQ suite à notre demande de renouvellement de Bail pour la carrière (Nouveau Dossier # 415454). Nous devons adopter une résolution.

Michèle Caron de la MRC doit nous fournir des informations à ce sujet.

Réso reçue de Thomas de la MRC :

AVIS CONCERNANT UNE DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE À LA CPTAQ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Aigles a déposé une demande d'autorisation pour une utilisation à une autre fin que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière-sablère sur une partie du territoire non cadastré de la municipalité de Lac-des-Aigles qui correspond à l'ancienne dénomination cadastrale du lot 5, rang 3 Nord-Ouest, du cadastre du canton de Biencourt, de la circonscription foncière de Rimouski.

ATTENDU QUE la municipalité a étudié la demande en se basant sur les 10 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle en conclut que :

- 1° : Le potentiel agricole de la partie de lot visée par la présente demande et des lots avoisinants est faible, car ladite partie de lot et lesdits lots avoisinants sont, selon l'inventaire des terres du Canada, de classes 4 et 7. Ces parties de lots n'offrent alors qu'une fertilité médiocre pour l'agriculture à rendement continu ou ne se prêtent pas à l'agriculture et à la culture permanente des herbages;
- 2° : La possibilité d'utilisation à des fins d'agriculture est nulle pour la moitié de la partie de lot visée par la demande et limitée pour l'autre moitié;
- 3° : Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles actuelles et sur le développement durable de ces activités sont nulles, car l'usage visé par l'utilisation à une fin que l'agriculture ne risque pas de subir les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles;
- 4° : Le projet n'amènera aucune contrainte supplémentaire résultant de l'application des lois et règlements;
- 5° : La demande vise le renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une gravière-sablère. La présente demande ne peut donc être faite ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole;
- 6° : Le projet n'aura pas de conséquence sur l'homogénéité de la communauté et l'exploitation agricole étant qu'aucune agriculture n'est pratiquée sur le lot visé par la demande et sur plusieurs des lots avoisinants;
- 7° : Les travaux visés n'auront pas de conséquence supplémentaire sur la préservation des ressources en eau et en sol pour l'agriculture;
- 8° : Le projet n'a pas d'impact sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture. La demande ne contient aucune subdivision de lots et n'affectera donc pas la constitution de propriétés foncières;

9° et 10° : Non applicable.

ATTENDU QUE les annexes intitulées « Annexe 1 » et « Annexe 2 » font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE cette demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture a été jugée conforme aux objectifs du plan d'urbanisme et des dispositions de la réglementation d'urbanisme;

*Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink
Que les membres du Conseil municipal de la municipalité de Lac-des-Aigles transmettent un avis favorable à la CPTAQ, concernant la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du territoire non cadastré de la municipalité de Lac-des-Aigles qui correspond à l'ancienne dénomination cadastrale du lot 5, rang 3 Nord-Ouest, du cadastre du canton de Biencourt, de la circonscription foncière de Rimouski, pour l'exploitation d'une gravière-sablière.*

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

118-17 31.4 LOISIRS – POIGNÉES DE PORTES, CLÉS,...

Poignées de porte à changer,...

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles change la poignée de porte avant de la bâtisse des Loisirs et que la municipalité soit responsable du prêt et de la location.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

118-17 31.5 ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME – HALTE ROUTIÈRE

La 1^{er} AGA a eu lieu mercredi, le 29 mars au Centre des Loisirs de la municipalité d'Esprit-Saint. Messieurs Elzéar Lepage et Claude Breault y ont assisté.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débourse sa contribution pour l'année 2017 au montant de 528 \$ correspondant à 1 \$/capita tel qu'adopté par la résolution # 309-15 et qu'elle confirme à la Route des Monts Notre-Dame son intérêt à devenir une halte routière.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

119-17 31.6 ENCOMBRANTS – INSCRIPTION, DÉPÔT, ...

Nouvelle façon de faire de la RJDT pour la collecte des encombrants qui permet une valorisation des biens.

Les gens doivent s'inscrire formulaire disponible sur leur site.

La RJDT demande aussi si nous voulons que pour les gens ayant omis de s'inscrire puisse aller déposer leurs encombrants au garage municipal à une date précise.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ne mette pas à la disposition des citoyens ayant omis de s'inscrire à la cueillette des encombrants, un lieu au garage pour y déposer leurs encombrants.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

120-17 31.7 JARDINS COLLECTIFS DU TÉMISCOUATA

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Guy Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles disponible, au futur comité des jardiniers locaux sous la direction de M. Pierre Bossé, le terrain à l'arrière de l'édifice municipal pour ce projet de Jardins collectifs soit de dimension d'environ 40' x 100'.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

121-17

31.8 NOUVEAU-NÉ

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite Mme Mireille Bernier et M. Yannick St-Jean pour la naissance de leur garçon Alexis et leur écrive pour leur offrir un certificat cadeau et leur demander une photo pour mettre dans notre prochain journal municipal de juin.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

122-17

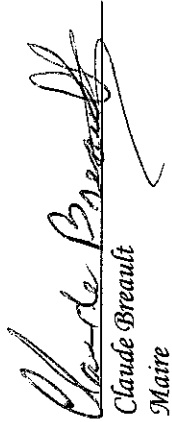
32. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

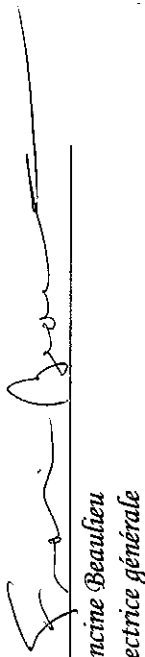
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

À 21 h 05, d'ajourner cette séance régulière à lundi, le 24 avril à 19h 30 au même endroit pour poursuivre les affaires soumises qui n'ont pu être entièrement expédiées, entre autres les Points 13 et 15.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.


Claude Breault
Maire


Francine Beaulieu
Directrice générale